Nom commercial: EUCOPROOF MS SL DONKER GRIJS
Version: 1
Date de révision: 25.08.2020

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. Identification du produit
EUCOPROOF MS SL DONKER GRIJS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance / du mélange
Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels. Produits de construction. Coating.

Utilisations déconseillées
Aucune utilisation identifiée.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité
EUCOCHEM BV
ESPERANTOLAAN 13/7
B-3300 TIENEN
BELGIUM
Tél.: +32.16.81.11.52
E-Mail: office@eucochem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
+32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Le mélange est classifié comme non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
N'est pas applicable.

Avis de l'UE sur des dangers spécifiques

EUH208	Contient de la N-(3-(Trimethoxysilyl)propyl)ethylendiamine. Peut provoquer des réactions allergiques.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres risques
Risques généraux
De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et libérées pendant le processus de durcissement.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les composants de cette formulation ne répondent pas aux critères de classification comme substance PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition / information sur les composants

3.2. Mélanges

N° CAS	N° CE	Désignation/Classification	Part
2768-02-7	220-449-8	Trimethoxyvinylsilane N° d'enregistrement REACH 01-2119513215-52	1 -< 2,5%
		Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332; STOT RE 2, H373	
52829-07-9	258-207-9	Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl) N° d'enregistrement REACH 01-2119537297-32	0,1 -< 1%
		Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411	
1760-24-3	217-164-6	N-(3-(Trimethoxysilyl)propyl)ethylendiamine N° d'enregistrement REACH 01-2119970215-39	0,1 -< 1%
		Skin Sens. 1, H317; Eye Dam. 1, H318	
	926-141-6	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics N° d'enregistrement REACH 01-2119456620-43	0,1 -< 1%
		Asp. Tox 1, H304, EUH066	

L'explication des avertissements de danger énumérés se trouve à la section 16.

Ce produit ne contient aucune substance très préoccupante (SVHC) répertoriée dans l'UE dans une concentration >=0,1% (règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), article 59

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales
Si un avis médical est nécessaire, présentez l'emballage, l'étiquette ou cette fiche de données de sécurité.

Après contact avec les yeux
Rincer immédiatement à grande eau. Après le premier rinçage, retirez les lentilles de contact et continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Consultez un ophtalmologiste.

Après inhalation
Mettez la victime à l'air frais et reposez-la dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Après contact cutané
Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques.

Après ingestion
Appeler immédiatement le centre anti-poison / un médecin. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la victime est consciente). De petites quantités de méthanol toxique sont libérées par hydrolyse.

Auto-protection du secouriste
Secouristes: Pensez à votre auto-protection!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible

4.3. Indication d'une attention médicale immédiate ou d'un traitement spécial
De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et libérées pendant le processus de durcissement. Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures pour sécurité incendie

5.1. Agents extincteurs
Moyens d'extinction appropriés
Dioxyde de carbone (CO2), poudre sèche, mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou brouillard.

Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau complet

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Dangers particuliers résultant de la substance
La décomposition thermique peut libérer des gaz/vapeurs toxiques et corrosifs;

Produits de combustion dangereux
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne laissez pas l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts et les plans d'eau.

SECTION 6: Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures applicables en cas d'urgences

Assurer une ventilation adéquate. Portez un équipement de protection individuelle. Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Aérez la zone. Évitez toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire sans dangers.

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières. Ne laissez pas pénétrer dans le sous-sol/sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Contenir le déversement, puis absorber avec un matériau absorbant non combustible (c.à.d. Sable, terre, Kieselgur, vermiculite) et éliminer dans un récipient approprié conformément aux réglementations locales/nationales. Protéger de l'humidité.

Méthodes de nettoyage

Ramasser mécaniquement et collecter dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Absorber avec un matériau inerte et absorbant. Contenir. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Prenez des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations sur une manipulation sans danger : voir section 7.

Informations sur les équipements de protection individuelle : voir section 8.

Informations sur l'élimination : voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation en toute sécurité

Portez un équipement de protection individuelle. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pas de mesures nécessaires.

Conseils d'hygiène générale

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver soigneusement les mains après utilisation. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Protéger de l'humidité. Conserver/stocker uniquement dans le contenant d'origine. Température de stockage 10 - 35°C..

Classe de stockage selon TRGS510: 10 (liquides inflammables)

7.3. Utilisation finales spécifiques

Applications chimiques pour la construction.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Équipement de protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)

N° CAS	Désignation	Valeur limite	Limite de crête	Remarque
67-56-1	Méthanol	200 ppm	4 (II)	AGW
		200 ppm		TWA
		270 mg/m³	4 (II)	AGW
		260 mg/m³		TWA

Valeurs limite biologiques (TRGS 903)

N° CAS	Désignation	Valeur limite	Temps d'échantillonnage
67-56-1	Méthanol	30 mg/l urine	Fin du travail Fin de la semaine

8.2. Contrôle de l'exposition / équipement de protection individuelle

Dispositifs de contrôle technique

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces clos.

Protection des yeux / du visage

Utiliser des lunettes de protection ou des lunettes de protection avec écrans latéraux conformément à la norme DIN EN 166.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Portez un masque de protection conforme à la norme EN 140 avec un filtre de type A/p2 brun ou mieux. Filtres pour gaz et vapeurs organiques selon EN 14387.

Protection de la peau / du corps

Portez des vêtements de protection appropriés pendant le travail.

Protection des mains

Gants de protection selon DIN EN 374. Caoutchouc butyle (IIR), caoutchouc nitrile (NBR), néoprène. Temps de pénétration (temps d'exposition maximal): >480 min. Les informations fournies par le fabricant des gants de protection sur la perméabilité et les temps de pénétrations doivent être respectées. Les gants doivent être jetés immédiatement s'ils sont très sales ou endommagés, en cas d'éclaboussures après l'écoulement du temps de port maximal spécifié, mais au plus tard à la fin du travail.

Contrôle de l'exposition environnementale
Ne laissez pas le produit pénétrer de manière incontrôlable dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	liquide
Couleur:	gris
Odeur:	Caractéristique
Point de rupture:	> 61 °C
Densité relative:	ca. 1,5 g/cm³
Solubilité dans l'eau:	Réagit avec l'eau.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales;

10.3. Possibilités de réactions dangereuses
Aucun connu

10.4. Conditions à éviter
Protéger de l'humidité.

10.5. Matériaux incompatibles
Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun produits de décomposition dangereux si stocké et manipulé correctement.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations sur le produit
Toxicité aiguë

ATEmix (cutané):	12.910 mg/kg
ATEmix (vapeur par inhalation):	974 mg/l

Sensibilisation
Peut provoquer des réactions allergiques.

Effets sur les organes cibles
Yeux, système respiratoire, peau.

Informations sur Trimethoxyvinylsilane
Toxicité aiguë
Voie d'exposition: orale
Dose: LD50 - 7.120 - 7.236 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: OCDE 401
Voie d'exposition: cutanée
Dose: LD50 - 3.360 µL/kg
Espèce: Lapin

Informations sur Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl)
Toxicité aiguë
Voie d'exposition: orale
Dose: LD50 - 2.000 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: OCDE 423
Voie d'exposition: cutanée
Dose: LD50 - 3.170 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: OCDE 402
Voie d'exposition: par inhalation
Dose: 500 mg/m³(4h)
Espèce: Rat

Informations sur N-(3-(Trimethoxysilyl)propyl)ethylendiamine
Toxicité aiguë
Voie d'exposition: orale
Dose: LD50 - 2.295 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: EPA OPPTS 870.1100

Voie d'exposition: cutanée
Dose: LD50 - 2.000 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: EPA OPPTS 870.1200

SECTION 12: Informations environnementales

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Informations sur Trimethoxyvinylsilane

Toxicité aiguë pour les poissons
Dose: LC50 - 191 mg/l
Durée: 96 h
Espèce: Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë pour les algues
Dose: EC50 - 957 mg/l
Durée: 72 h
Espèce: Desmodesmus subspicatus (algue verte)
Méthode: EU Méthode C.3
Toxicité aiguë pour les crustacés
Dose: EC50 - 168,7 mg/l
Durée: 48 h
Espèce: Daphina magna

Informations sur Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl)

Toxicité aiguë pour les poissons
Dose: LC50 - 5,29 mg/l
Durée: 96 h
Espèce: Oryzias latipes (poisson de riz)
Toxicité aiguë pour les algues
Dose: EC50 - 0,705 mg/l
Durée: 72 h
Espèce: Pseudokirchnerella subcapitata (microalgues)
Toxicité aiguë pour les crustacés
Dose: LC50 - 8,58 mg/l
Durée: 48 h
Espèce: Daphina magna

Informations sur N-(3-(Trimethoxysilyl)propyl)ethylendiamine

Toxicité aiguë pour les poissons
Dose: LC50 - 597 mg/l
Durée: 96 h
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Toxicité aiguë pour les crustacés
Dose: EC50 - 81 mg/l
Durée: 48 h
Espèce: Daphina magna

12.2. Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible

12.3. Potentiel bioaccumulatif
Aucune information disponible

12.4. Mobilité sur le terrain
Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les composants de cette formulation ne répondent pas aux critères de classification comme substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets nocifs
Aucune information disponible

SECTION 13: Informations sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination du produit
Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Le produit non durci doit être éliminé en tant que déchet dangereux. Code déchet 08 04 10: Colles et déchets de masse dense avec exception de ceux et celles qui ressortent sous 08 04 09.

Élimination des emballages
Ne réutilisez pas les emballages vides. Traitez les emballages contaminés comme la substance.

Informations complémentaires
La classe déchets peut varier selon le genre d'application du produit. Respectez Directive-CE 2001/118/CE.

SECTION 14: Information sur le transport

14.1. Transport routier (ADR(RID))
Non dangereux selon ces règlements de transport.

14.2. Transport fluvial (ADN)
Non dangereux selon ces règlements de transport.

14.3. Transport maritime (IMDG)
Non dangereux selon ces règlements de transport.

14.4. Transport aérien (IATA)

Non dangereux selon ces règlements de transport.

SECTION 15: Législation

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation UE

EU-REACH (1907/2006) - liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates à l'autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance très préoccupante (SVHC) répertoriée dans l'UE dans une concentration >=0,1% (règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), article 59.

EU-REACH (1907/2006) - Annexe XVII restrictions d'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à autorisation (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII)

Nom chimique: Oxyde de dioctyl étain

CAS-Nr. 870-08-6

Restriction d'utilisation: 20

EU-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - « Liste des substances soumises à autorisation »

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XIV)

Directives nationales

Classe de danger pour l'eau

1 - légèrement dangereux pour l'eau

15.2. Évaluation de sécurité

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Libellé des déclarations H et EUH (numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeur inflammable.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer des réactions allergiques de la peau.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes toxiques, entraîne des effets à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208	Contient de la N-(3-(Trimethoxysilyl)propyl)ethylendiamine. Peut provoquer des réactions allergiques.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information additionnelle

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent au meilleur de nos connaissances au moment de l'impression. Les informations sont destinées à fournir des lignes directrices pour la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé ou traité avec d'autres matériaux, les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi obtenu, sauf indication contraire. Les informations sont basées sur notre niveau actuel de connaissances, mais ne représentent aucune assurance des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Il est de la responsabilité du destinataire de nos produits d'observer les lois et réglementations en vigueur.